

CONSEIL MUNICIPAL



COMPTE-RENDU

Séance du Jeudi 11 janvier 2018



L'an deux mille dix-huit, le onze janvier, dix neuf heures trente, le conseil municipal de la Commune de RAMONVILLE SAINT-AGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice :.....33
Présents :.....19
Représentés :.....9
Absents :.....5

Présents :

Christophe LUBAC, Claudia FAIVRE, Pablo ARCE, Gérard ROZENKNOP, Marie- Pierre DOSTE, Pascale MATON, André CLEMENT, Pierre- Yves SCHANEN, Bernard PASSERIEU, Alain CARRAL, Gisèle BAUX, Véronique BLANSTIER, Claude GRIET, Divine NSIMBA LUMPUNI, Céline CIERLAK-SINDOU, Patrice BROT, Maryse CABAU, Jean-Pierre PERICAUD et Laure TACHOIRES.

Date de la convocation :

Le 5 janvier 2018

Absents excusés ayant donné procuration :

*Jean-Bernard CHEVALLIER à Marie-Pierre DOSTE
Jean-Luc PALÉVODY à André CLEMENT
Claire GEORGELIN à Claudia FAIVRE
Marie-Pierre GLEIZES à Pascale MATON
Sébastien ROSTAN à Gérard ROZENKNOP
Marie- Ange SCANO à Christophe LUBAC
Francis ESCANDE à Maryse CABAU
Frédéric MERELLE à Patrice BROT
Henri AREVALO à Jean-Pierre PERICAUD*

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h45

Absents :

Valérie LETARD, Christophe ROUSSILLON, Michel CHARLIER, Annick POL et Christine ARRIGHI

M. LE MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, salue et remercie les membres présents, fait l'appel, arrête le nombre des conseillers présents, constate le quorum, le nombre de pouvoirs, le

nombre de votants et le nombre d'absents.

Il invite ensuite le conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire. M. ARCE est désigné.

Il propose en suivant de passer à l'unique point figurant à l'ordre du jour à savoir les changements liés au nouveau marché de collecte.

Il indique que le Sicoval programme de modifier les modalités et tarification des collectes des ordures ménagères et sélectives à compter du 1^{er} mars 2018. Un travail a été réalisé par l'intercommunalité pour appuyer cette démarche. Elle est aujourd'hui présentée aux membres du Conseil municipal de Ramonville Saint-Agne, commune directement impactée par cette modification.

Il souhaite la bienvenue et remercie Georges SALEIL, vice-président en charge de la gestion de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets et les équipes du Sicoval présentes ce soir pour présenter les changements liés au nouveau marché de collecte.

M. SALEIL remercie M. LE MAIRE pour son invitation et présente son équipe :

- Tatiana GENTY, chef de service Déchets ;
- Elodie DELMAS, directrice du service déchets
- Béatrice PRAT, directrice environnement et patrimoine.

M. SALEIL souligne que la collecte des déchets est le deuxième marché du Sicoval le plus important après la voirie et représente 15 millions d'euros sur 5 ans.

Il indique qu'il y a une attente forte des usagers car l'impact économique sur la redevance est important ; après la mise en place de la redevance incitative, 70 % des foyers en pavillon ont vu leur facture baissée.

Il y a aussi un fort impact environnemental avec la collecte des déchets puisqu'il y a des dégagements des gaz à effet de serre car les camions tournent tous les jours sur le territoire du Sicoval. Ensuite, il y a le transfert de ces déchets au centre de Belberaud qui sont ensuite acheminés au centre de traitement de Bessières où ils sont traités.

Cela permet de prévoir une économie circulaire, la règle des 3R (Réduire, Réutilisé, Réemployé), avec plusieurs associations pour faire « tourner » tous ces déchets ou objets qui vont apparaître sous une autre forme ou sous la même forme suivant le cas.

Il y avait sur notre marché des enjeux et des objectifs qui étaient relativement important. Depuis 10 ans, il y a eu une évolution extrêmement importante. Il fallait donc d'une part se réinterroger sur les besoins au niveau du territoire et d'autre part réétudier les modalités d'organisation du service.

Ainsi en 2008, on est passé sur la plupart des communes du territoire de deux à une collecte des ordures ménagères. Seules deux communes sont restées à deux collectes par semaine : Ramonville et Castanet. Il fallait donc revoir cela pour 3 enjeux majeures : financier, technique et qualitatif.

M. SALEIL laisse la parole à Elodie DELMAS qui explique la démarche de dialogue compétitif mis en place pour construire ce marché avec les candidats qui s'étaient présentés. Elle explique qu'il y a eu tout d'abord un programme fonctionnel très léger sur lequel 4 candidats ont répondu ; Urbaser, Nicollin, Codev et Suez. Il y a eu ensuite deux phases d'audition, soit 8, avec un Cahier des Clauses Techniques Particulières final, abouti ; 12 propositions ont été analysées. C'est le candidat SUEZ qui a obtenu ce marché.

Les candidats ont amenés toutes leurs expertises en montrant tout ce qu'il avaient mis en œuvre sur d'autres collectivités en termes d'innovation, de modalités de collectes, de réductions, de fréquences. Cela a permis de retenir ce qui était intéressant et ainsi de faire évoluer au fur et à mesure des discussions les besoins du Sicoval. L'intérêt final est également au niveau du prix puisque c'est le candidat sortant qui a été retenu.

Au niveau du marché de collecte trois éléments important à retenir :

- Le coté usager avec un axe prioritaire sur le Cahier des charges lié à la communication en

complément des actions de communication que mènent déjà le Sicoval avec les équipes au service déchet mais également la cellule animations.

- La mise en place de collecte à la demande en corrélation avec les attentes de la population, des usagers aussi bien des entreprises, des collectifs que des particuliers en pavillon.

- La mise en place d'une collecte de bio déchets qui est obligatoire par la réglementation pour les gros producteurs (cantines municipales ou restaurateurs)

Mme DELMAS laisse la parole à Tatiana GENTY qui présente les propositions faites à Ramonville concernant la fréquence et les jours de collectes ainsi que les nouvelles prestations incluses dans ce nouveau marché, en prenant appui sur un document Power Point projeté à l'intention des conseillers et du public présent :

1 - Planning des collectes d'ordures ménagère et tri sélectif

Les 24 communes suivantes ont un changement de jour de collecte pour l'OM ou le tri
Point particulier : Aureville, Belberaud, Goyrans et Lacroix-Falgarde ont une collecte OM l'après-midi

Commune	OM (matin)		TRI (après-midi)	
	Actuellement	A partir de mars 2018	Actuellement	A partir de mars 2018
AUREVILLE	Mercredi	Vendredi après-midi	Mercredi impaire	Jeudi impaire
AUZEVILLE TOLOSANE	Mardi	Lundi	Jeudi impaire	Mardi impaire
AUZELLE	Vendredi	Mercredi	Jeudi paire	Lundi paire
BELBERAUD	Vendredi	Vendredi après-midi	Vendredi paire	Lundi paire
BELBEZE DE LAURAGUIS	Mercredi	Lundi	Vendredi impaire	Jeudi impaire
CLERMONT LE FORT	Mercredi	Vendredi	Mercredi impaire	Jeudi impaire
CORROMSAC	Mercredi	Mercredi	Jeudi impaire	Mardi impaire
DEYME	Vendredi	Lundi	Mardi impaire	Jeudi impaire
DONNEVILLE	Lundi	Lundi	Jeudi impaire	Mardi impaire
ESPANES	Mercredi	Mercredi	Vendredi impaire	Jeudi impaire
GOYRANS	Mercredi	Vendredi après-midi	Mercredi impaire	Jeudi impaire
ISSUS	Mercredi	Mercredi	Vendredi impaire	Jeudi impaire
LABEGE	Mardi	Jeudi	Jeudi paire	Mardi paire
LARSTIDE BEAUNOIR	Jeudi	Jeudi	Jeudi paire	Mardi paire
LACROIX FALGARDE	Mercredi	Vendredi après-midi	Mercredi impaire	Mercredi impaire
LAUZERVILLE	Vendredi	Mercredi	Jeudi paire	Lundi paire
MERVILLA	Lundi	Lundi	Jeudi impaire	Mardi impaire
MOUBILLES	Mercredi	Mercredi	Vendredi impaire	Jeudi impaire
ODARS	Vendredi	Jeudi	Mardi paire	Lundi paire
PECHABOU	Vendredi	Vendredi	Vendredi paire	Lundi paire
PECHBUSQUE	Lundi	Lundi	Lundi impaire	Mercredi impaire
POMPERTUZAT	Vendredi	Lundi	Jeudi impaire	Mercredi impaire
POLIZE	Mercredi	Mercredi	Vendredi impaire	Jeudi impaire
LES VARENES	Jeudi	Jeudi	Jeudi paire	Mardi paire

1 - Planning des collectes d'ordures ménagère et tri sélectif

Les 10 communes suivantes n'ont pas de changement de jour de collecte pour l'OM et le tri

Commune	OM (matin)		TRI (après-midi)	
	Actuellement	A partir de mars 2018	Actuellement	A partir de mars 2018
AYGUESVIVES	Jeudi	Jeudi	Vendredi impaire	Vendredi impaire
BAZIEGE	Jeudi	Jeudi	Vendredi paire	Vendredi paire
ESCALQUIENS	Mercredi	Mercredi	Mercredi paire	Mercredi paire
FOURQUEVAUX	Jeudi	Jeudi	Vendredi paire	Vendredi paire
MONTBRUN LAURAGAIS	Mercredi	Mercredi	Jeudi impaire	Jeudi impaire
MONTGISCARD	Lundi	Lundi	Vendredi impaire	Vendredi impaire
MONTLAUR	Mercredi	Mercredi	Mercredi paire	Mercredi paire
REBIGUE	Lundi	Lundi	-	-
VIEILLE TOULOUSE	Lundi	Lundi	Mercredi impaire	Mercredi impaire
VIGOLET AUZIL	Lundi	Lundi	Mercredi impaire	Mercredi impaire

1 - Planning des collectes d'ordures ménagère et tri sélectif

CASTANET-TOLOSAN et RAMONVILLE SAINT-AGNE

Pour les pavillons :

Castanet-Tolosan : changement de fréquence de collecte

Ramonville Saint-Agne : changement de jour et de fréquence de collecte

Commune	OM (matin)		TRI (après-midi)	
	Actuellement	A partir de mars 2018	Actuellement	A partir de mars 2018
CASTANET TOLOSAN C1 (OM) / C0,5 (Tri)	Mardi/Vendredi	Vendredi	Mardi	Jeudi paire
CASTANET TOLOSAN C2 (OM) / C1 (Tri)	Mardi/Vendredi	Mardi/Vendredi	Mardi	Jeudi
RAMONVILLE SAINT AGNE C1 (OM) / C0,5 (Tri)	Lundi/Jeudi	Mardi	Lundi	Lundi impaire
RAMONVILLE SAINT AGNE C2 (OM) / C1 (Tri)	Lundi/Jeudi	Mardi/Vendredi	Lundi	Lundi

Proposition :

• Appliquer la décote de la majoration de 34,41 € à partir du 1er mars 2018 :

- Pour janvier et février 2018 : majoration de 5,73 €
- A partir du 1^{er} mars 2018 : plus de majoration

Exemple : pour un foyer de 3 personnes avec un bac 120 L sortant 1 fois par semaine

RI 2018 = 107,27 € + (3,64 € x 52) + 5,73 € = 302,28 €/an

1 - Planning des collectes d'ordures ménagère et tri sélectif

CASTANET-TOLOSAN et RAMONVILLE SAINT-AGNE

Pour les professionnels hors ZAC:

62 professionnels sur Castanet et 44 sur Ramonville sont prêts à passer en C1 au 1^{er} mars 2018 (vérification auprès de chaque professionnel par le service Déchets)

Proposition :

- Donner la possibilité à ces professionnels de réduire leur fréquence de collecte dès le 1^{er} mars 2018 (après validation des conditions technique par le services Déchets)
- Appliquer une décote de la majoration de 34€ pour une collecte en C1 fixe (pas de fréquence à la carte) à partir de mars 2018

Pour les collectifs :

46 collectifs sur Castanet et 70 sur Ramonville sont prêts à passer en C1 au 1^{er} mars 2018 (vérification auprès de chaque collectif par le service Déchets)

Proposition :

- Donner la possibilité à ces collectifs de réduire leur fréquence de collecte dès le 1^{er} mars 2018 (après validation des conditions technique par le services Déchets)
- Appliquer une décote de la majoration de 34€ pour une collecte en C1 fixe (pas de fréquence à la carte) à partir de mars 2018

2 – Communication réduction de fréquence Castanet et Ramonville

CONTEXTE

Castanet:

Pour l'ordure ménagères :

98 % des foyers utilisent déjà une fréquence inférieure ou égale à la C1
54 foyers seront impactés directement par la réduction de fréquence

Pour le tri sélectif :

41 % des foyers présentent leur bac avec une fréquence supérieur à C0,5, soit 988 foyers dont 911 foyers dotés d'un bac 120 L et 77 d'un bac 240 L.

Ramonville:

Pour l'ordure ménagères :

97 % des foyers utilisent déjà une fréquence inférieure ou égale à la C1
60 foyers seront impactés directement par la réduction de fréquence

Pour le tri sélectif :

41 % des foyers présentent leur bac avec une fréquence supérieur à C0,5, soit 844 foyers dont 792 foyers dotés d'un bac 120 L et 52 d'un bac 240 L.

2 – Communication réduction de fréquence Castanet et Ramonville

Pour les particuliers

Proposition :

Lettre d'information générale sur le changement de fréquence avec mise en avant :

- Prise en compte des attentes remontées par les habitants (demande de réduction de fréquence au cours du dernier marché et lors des réunions publiques RI)
- Suppression du supplément de 34€ sur la RI
- Réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement

→lettre cosignée Sicoval/Commune

Courriers spécifique pour les foyers utilisant une fréquence >C1 pour l'OM et >C0,5 pour le tri :

- Alerter sur les changements % à leur nombre de levées annuelles
- Proposer un contact avec un agent pour étudier les solutions d'optimisation
- Proposer le changement de volume de bac pour le tri pour ceux ayant un bac de 120 L
- Proposer le changement du volume du bac OM pour ceux qui le souhaitent

2 – Communication réduction de fréquence Castanet et Ramonville

Pour les professionnels et les collectifs

Proposition :

•**Pour les professionnels en ZAC** : Courrier d'information à chaque professionnel (producteur et payeur)

•**Pour les professionnels hors ZAC** : Courrier d'information à chaque professionnel + calendrier de collecte

→La plaquette d'information des professionnels regroupant tous les informations concernant le service de collecte (fréquence, déchèterie, consigne de tri...) va être réactualisée

•**Pour les collectifs** : courrier d'information + calendrier de collecte

Un contact avec les gestionnaires de proximité sera également pris afin de s'assurer que les dispositions nécessaires ont été prises (mise à jour des contrats des sociétés de ménage)

3- Campagne changement bacs de tri - Castanet et Ramonville

CONTEXTE

Castanet:

911 foyers dotés d'un bac 120 L ont fréquence de présentation supérieur à C0,5

Ramonville:

792 foyers dotés d'un bac 120 L ont fréquence de présentation supérieur à C0,5

→ Les usagers auront la possibilité de demander le changement pour un bac de 240 L

Proposition :

- Les usagers devront demander le changement de leur bac via un formulaire internet, un coupon réponse ou un appel
- Faire appel à une prestation privée pour assurer l'ensemble des livraisons sur le mois de février

Estimation du coût :

- Achat des bacs : 25 000 € HT pour 1750 bacs
- Livraison : 17 500 € HT (10€/bac) (devis en attente)

4 – Communication – Calendrier de collecte

CONTEXTE

Les calendriers de collecte distribués fin décembre 2017/début janvier 2018 seront les supports d'information pour le changement des jours de collecte.

Plusieurs modèles seront déclinés selon les spécificités des communes :

- Les communes sans changement de jour de collecte;
- Les communes avec un changement de jour de collecte;
- Les communes avec un changement de jour et de temporalité (passage du matin à l'après-midi).

Jours fériés :

Il n'y aura plus de collecte les jours fériés à partir de mars 2018.

Le rattrapage des collectes se fera dans les deux jours après le jour habituel de collecte pour l'OM et pour le tri.

Proposition :

- Visuel des calendriers (voir diapositives suivantes)
- Jours fériés : mention du changement sur le calendrier

4 – Communication – Calendrier avec changement de jour et temporalité



Nous rencontrer :
Service Relation aux usagers
Centre de l'Asstel
Parc d'activité de la Balme
31450 Belberaud

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h30
et de 14h à 17h

Nous écrire :
Sicoval
65 rue du chêne vert
31670 Labège
relation.usagers@sicoval.fr

Nous contacter :
05 62 24 02 02

www.sicoval.fr

Fourniture
et maintenance
des bacs
(trop petits,
cassés, volés...):
remplir le formulaire
en ligne ou nous
contacter

Calendrier des collectes de déchets 2018

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	L M M J V S D 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

ATTENTION ! PLUS DE COLLECTE LES JOURS FÉRIÉS, RATTRAPAGE DANS LES 2 JOURS SUIVANTS

Aureville

Déchets ménagers résiduels
(bac* à sortir le veille au soir)

Déchets ménagers résiduels
+ Emballages sauf verre
(sortir les 2 bacs* la veille au soir)
* Ne rentrer après chaque collecte

À partir du 5 mars 2018 :
Changement
des jours de collecte
Vos déchets ménagers résiduels
seront collectés l'après-midi

4 – Communication – Calendrier de collecte

Mémorandum du tri

Attention ! Changement des jours de collecte à partir du 5 mars 2018 (voir au verso)

Emballages métalliques, aérosols bien vidés

Étiquettes alimentaires, cartonnages bien vidés et aplatis, journaux, catalogues, papiers (enveloppes, magazines et prospectus)

Bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre bien vidés sans les bouchons

Uniquement bouteilles et flacons en plastique bien vidés avec ou sans les bouchons

NON RECYCLÉS

à jeter dans votre poubelle GRISE

Trier c'est bien, réduire ses déchets, c'est mieux

CITEO
Collecter, trier, valoriser vos déchets.

2018

2018
TRIÉ
GASPIPAGE

5 – Collecte à la demande – Encombrants et DEEE

CONTEXTE

A partir de mars 2018, la collecte des encombrants et DEEE sera à la demande et gratuite pour les particuliers et les collectifs.

Les professionnels pourront avoir accès au service dans la mesure où ils se conforment aux modalités de collecte.

Modalité de collecte :

- 6 rendez-vous par an et par foyer
- 5 unités maximum par collecte (ex: 1 frigo = 1 unité, une dizaine de planche = 1 unité...)

Le rendez-vous sera fixé dans les 10 jours après l'appel de l'utilisateur. Un SMS de rappel pourra lui être envoyé la veille ou le jour même (sur inscription).

Proposition :

- Acter ces modalités de collecte pour le pavillonnaire
- Mêmes modalités applicables aux particuliers, collectifs, PMR et professionnels.

5 – Collecte à la demande – Branchage et déchets verts

CONTEXTE

La collecte des branchages et déchets verts reste payante pour l'ensemble des usagers sauf les personnes PMR.

Modalité de collecte :

- Les fagots devront faire une longueur maximale de 1m50
- Volume maximum accepté 5 m³ (annoncé lors de la prise de rdv)

Si lors de la collecte, le volume constaté est supérieur à 5 m³, l'utilisateur sera facturé pour chaque tranche de 5 m³

Tarification :

- Forfait progressif selon le volume :
 - Tranche de 0 à 3 m³ → 25 €
 - Tranche de 3 à 5 m³ → 50 €
 - Tranche supplémentaire de 5 m³ à partir du 1er m³ → 50 €

Proposition :

- Acter ces modalités de collecte

5 – Collecte à la demande – Définition d'une Personne à Mobilité Réduite

CONTEXTE

La collecte à la demande des branchages et déchets verts sera gratuite pour les personnes dites à mobilité réduite (PMR).

Ce que dit la législation :

C'est la carte d'invalidité (depuis le 1^{er} janvier 2017, Carte Mobilité Inclusion) qui atteste de la situation de handicap.

Pour en bénéficier, il faut avoir un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou toucher une pension d'invalidité classée en 3^{ème} catégorie

Elle est attribuée à titre définitif (si Allocation Apa) ou à titre temporaire (entre 1 et 10 ans).

Elle est attribuée par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées.

Proposition :

- Accorder la gratuité de la collecte des branchages et déchets verts uniquement aux personnes ayant une carte d'invalidité

Modifié :

Gratuité pour les personnes ayant une carte d'invalidité ou un certificat médical attestant du handicap temporaire

Les justificatifs seront à fournir directement au Sicoval et la liste actuelle sera remise à jour.

Mme GENTY rajoute qu'il est proposé à Ramonville, une collecte des déchets ménagers le mardi

pour les particuliers et le vendredi pour les collectifs. Pour le tri sélectif, la collecte aura lieu le lundi, semaine impaire.

Suite à cette présentation, **M. LE MAIRE** propos aux membres du conseil municipal d'indiquer leurs observations aux représentants de l'intercommunalité quant à ces nouvelles modalités.

M. CARRAL demande quel est le montant du marché au total et s'il y a des clauses d'insertion qui permettent de dire au prestataire choisi que l'on souhaiterait qu'il est dans son marché, en HT, des clauses d'insertion.

Par ailleurs, par rapport aux professionnels de la restauration, il note qu'il y a quelque chose de spécifique. Aussi, il demande si l'association ramonvilloise *Roule ma frite* pourrait être mise en relation avec SUEZ pour la collecte des huiles de friture.

M. ROZENKNOP indique qu'il a du mal à comprendre l'intérêt de l'utilisateur et qu'il a l'impression qu'on est dans une dégradation du service public.

Il est vrai que la plupart des personnes sortent une fois par semaine les ordures ménagères. Sur le tri sélectif, il est noté que 41 % des foyers sortent leur bac jaune plus d'une fois tous les 15 jours, ce n'est pas du marginal ; cela correspond à un service. Il a du mal à comprendre qu'en faisant simplement de la communication, cela va résoudre le problème. On nous explique qu'il n'y aura pas de problème car les foyers pourront bénéficier d'une poubelle de 240 litres mais il se demande comment certaines personnes pourront déplacer cette poubelle.

Enfin, il n'arrive pas à comprendre, quelque chose qui était très pratique, pourquoi les deux services n'ont pas lieu le même jour. On ne facilite pas la vie des gens, cela va créer de la confusion. Il note que pour Aureville, les collectes ont lieu le même jour et demande pourquoi ce ne serait pas pareil sur Ramonville.

M. SCHANEN trouve qu'il y a des points extrêmement positifs notamment certaines clauses sur le marché et d'énormes efforts en termes de qualité, de technologie et d'environnement. Toutefois, il pense qu'il serait nécessaire de travailler sur la question des collectifs en même temps que les pavillonnaires, qui est toujours traitée en dernier alors que c'est plus compliqué.

Il trouve aussi très bien l'évolution sur les encombrants. Toutefois, côté pratique, découpler les 2 bacs n'est pas pertinent. C'est peut-être un point à revoir.

M. PERICAUD rappelle que l'objectif initial est de réduire les déchets. En terme écologique, c'est un objectif important que la redevance incitative qui a été mise en place permet de pouvoir jouer sur un certain nombre de critères tels que le nombre de collectes et le volume de déchets. Cela permet de voir l'impact qui peuvent directement jouer à la fois sur le volume des déchets et aussi sur la facture. Le travail qui a été fait par l'ex commission déchets est extrêmement intéressant. Il faut donc continuer à travailler avec la mise en place du zéro territoire, zéro déchets.

Par ailleurs, il pense qu'il faut expliquer que grâce à la diminution de collecte, les foyers verront une économie significative sur leur facture de traitement des déchets C'est un point extrêmement important qu'il ne faut pas perdre de vue.

Il suppose que les aspects opérationnels vont pouvoir être modifiés et qu'en 7 ans on devrait pouvoir s'adapter.

Concernant les collectifs, qui représentent un taux important sur Ramonville et Castanet, il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu d'action proposée comme discuté en commission et de façon plus incitative. Laisser le choix aux collectifs au cas par cas n'est peut-être pas pertinent.

Enfin, il demande si, globalement avec les autres communes du Sicoval, on va à terme de quelques années aussi partir sur un axe d'une collecte tous les 15 jours pour les ordures ménagères. Il pense que l'on peut discuter sur le service mais qu'il faut aussi voir la nécessité, globalement, de réduire notre volume de déchets ; nous sommes des acteurs individuellement de cette réduction de volume des déchets.

M. LE MAIRE est d'accord avec ce que vient de dire M. PERICAUD sur la nécessité de pouvoir

réduire les déchets ; c'est un enjeu essentiel et sur lequel le Sicoval travaille depuis des années. Toute la difficulté, sur une commune comme la notre, est que la part du collectif dépasse les 50 % ; il faut bien avoir conscience de cela.

Il souligne qu'il le dit très souvent en Conseil de Communauté lorsque la question des déchets est abordé. Il pense que le prisme de la redevance incitative, qui est très bon sur l'incitation à pouvoir réduire ces déchets à la source et mieux travailler sur la question du tri, s'applique très bien quand on est dans du pavillonnaire mais a plus de mal à se mettre en place dans du collectif alors que c'est eux qui payent le plus et où l'on trouve les populations les plus défavorisées. Cette politique est nécessaire et M. LE MAIRE la défend mais il est gêné par le fait que c'est ceux qui sont en collectif et les plus défavorisés qui vont payer le plus ce service.

Il réinsiste sur le fait qu'il faut donner la possibilité de faire fonctionner ce système jusqu'au bout. Aussi, lorsqu'on habite en collectif on devrait pouvoir déposer ses déchets dans une colonne enterrée et facturée selon ce que l'on y met et le poids des déchets. C'est une question d'égalité de nos concitoyens devant le service public.

Sur la question des encombrants il ne comprends pas pourquoi on traite les collectifs différemment. Il faut qu'ils puissent comme n'importe quel citoyen qui habite en pavillon bénéficier de ce dispositif.

Enfin, les chiffres sont là, le travail a été bien fait et l'accompagnement a bien fonctionné. Sur la mise à disposition de bac 120 ou 240, il ne peut donner mon sentiment là dessus et s'en fie à la technicité du Sicoval. Par contre, il y a une vraie difficulté si l'on veut accompagner nos concitoyens ; il faut que les jours de collecte soient faits le même jour.

Pour les collectifs il rejoint M. PERICAUD : inciter les collectifs et leur laisser la possibilité d'être dans une base de volontariat est une bonne solution. Il faut inciter mais garder le volontariat sur le collectif en se donnant une échéance et des objectifs peut-être car il y a la nécessité que les collectifs s'adaptent.

Mme GENTY répond aux questions posées.

Elle indique que des clauses d'insertion sont prévues ; 3 prestations vont être faites par des entreprises d'insertion : la collecte des encombrants, le lavage des camions et le lavage des bacs.

Le prix du marché est estimé, d'après le DQE, est estimé à 9,3 millions sur 4 ans.

Concernant les entreprises / associations qui pourront intégrer le dispositif, comme *Roule ma frite*, elle souligne que c'est des entreprises / associations avec lesquelles le Sicoval travaille et qu'il rencontre régulièrement ; si elles ont des propositions le Sicoval sera à l'écoute.

Sur la question des encombrants pour les collectifs, l'idée est qu'ils aient le même service que les pavillonnaires ; ce n'est que la mise en œuvre qui ne peut pas être à l'identique. La difficulté est que la collecte de ces encombrants sur les collectifs se fait aujourd'hui soit dans les colonnes enterrées, soit en aire de regroupement. C'est ces modalités qu'il faut définir ; les possibilités seront les mêmes mais ils faut faire en lien avec les syndicats, les copropriétés et les attentes ; les droits, volumes, etc. seront différentes.

M. SALEIL rajoute qu'un groupe de travail est réactivé pour se préoccuper de ce problème là ; La première réunion aura lieu le 22 janvier.

Mme GENTY indique que concernant les traitements différenciés, il faut retenir qu'un tarif préférentiel avait été mis en place pour les logements en collectif ; 70 euros pour individuel et 40 euros pour le collectif. Aujourd'hui, au niveau des chiffres sur Ramonville, il y a 162 points de collecte qui correspondent à des immeubles ; il y en a 106 qui sont prêts à passer à une collecte par semaine (3575 logements). Par contre, reste une soixantaine de collectifs qui ne sont pas prêts à pouvoir réduire leur fréquence (pbs de locaux, etc.).

L'intérêt pour l'utilisateur est multiple :

- Cadre de vie et environnement : les camions vont passer deux fois moins sur la commune.
- Économique : 30 % d'économie sur le montant global de la redevance.

Concernant le poids des bacs, 34 communes privilégient aujourd'hui le bac de 240 litres. Elle

note que le Sicoval n'a jamais eu de remarques ou de problématiques quand au poids trop élevé.

S'agissant des jours de collecte décalés entre le sélectif et les ordures ménagères, elle explique que l'objectif est d'avoir une action un peu plus active sur les refus de ces bacs. En effet, cela permet à l'usager de refaire un tri quand il n'a pas été bien fait et de représenter son bac de collecte de déchets le lendemain à la collecte.

M. SALEIL rajoute que concernant la commune d'Aureville, la collecte a lieu aujourd'hui le même jour mais ce ne serait plus le cas à partir du 5 mars.

Mme GENTY tient à préciser une dernière chose. Pour le Sicoval, les collectifs sont aussi importants que les pavillonnaires et qu'il y porte aujourd'hui beaucoup plus d'effort que sur l'individuel.

M. SALEIL rajoute que pour que les communes qui le souhaitent, le Sicoval prend en charge à 50 % la mise en place des colonnes enterrées sur le public et 30 % sur la fourniture et les travaux dans le privé.

Mme CIERLAK-SINDOU indique qu'il lui paraît compliqué, pour certaines personnes, de pousser les grosses poubelles de tri sélectif même si elles ne sont pas très lourdes. Elle a peur que par facilité les gens mettent dans la poubelle grise leur carton car la jaune va passer moins souvent.

Concernant les déchets verts, elle souhaiterait savoir si le service actuel, pour les personnes qui ne peuvent se déplacer, est maintenu.

Elle indique qu'elle s'occupe de la restauration scolaire sur la commune et qu'il a été mis en place des composteurs. Il y a une volonté et elle souhaite savoir si le Sicoval peut impulser des choses pour que cela continue à avancer. Elle souligne que dans certaines communes, le compost a été mis à disposition des citoyens. Elle souhaite savoir s'ils ont des retours d'expériences d'autres communes et ce qui pourrait être mis en place pour booster cela sans que cela soit trop onéreux.

Il paraît important à **Mme BLANSTIER** de répéter certaines choses.

Pour elle, les usagers en collectif n'ont pas le même service que les usagers en pavillonnaire. Elle souhaite un service de proximité ; ce n'est pas la même chose de déposer un frigo en bas de son immeuble que d'aller de le déposer dans un local dédié éloigné.

Réduire les passages et agrandir les contenants pour des raisons d'économie n'est pas pour Mme BLANSTIER un bon calcul ; les containers actuels des collectifs sont déjà difficiles à soulever pour mettre ses ordures à l'intérieur. Par ailleurs, penser que le fait de réduire les passages à une fois par semaine va permettre de réduire la pollution, elle n'y croit pas vraiment.

Enfin, elle n'est pas d'accord lorsqu'il est dit que décroître le volume des déchets dépend de l'usager ; pour elle l'usager n'est pas responsable des emballages dont il est la propre victime. Aussi, elle demande qu'est ce qui est fait en direction des multinationales qui vendent ?

M. CLEMENT souhaite revenir sur la durée du marché qui est passé de 5 ans à 7 ans., qui correspond à la durée de vie d'un véhicule. Il demande si c'est une proposition qui a été faites par le Sicoval ou par les candidats ? Sa crainte est que les véhicules au bout de 7 ans soient fatigués.

Concernant la gratuité du changement de volume des containers, il demande si le Sicoval a un parc de containers suffisant pour faire face à la demande .

M. ROZENKNOP indique que l'on a fait beaucoup d'effort pour que les gens aient un bon comportement avec le tri. Il croit que la dégradation de service va à l'encontre de cet objectif car lorsque les personnes auront leur poubelle du tri sélectif pleine, ils mettront le surplus dans leur poubelle de déchets ménagers.

Mme FAIVRE note que les jours décalés de collectes sont faits, pour en cas de refus de collecte de tri, permettre à l'usager de représenter son bac de collecte de déchets le lendemain. Aussi, elle demande comment ce refus va être constaté, par qui et comment.

S'agissant des contrats, elle note que les 9,3 millions sont sur 4 ans. Aussi, après les 4 ans,

puisque le contrat est fait sur 7 ans, elle craint qu'il y ait une forte augmentation du marché pour les 3 ans restant.

Enfin, il a été indiqué que sur Ramonville, il y avait 106 points de collecte collectifs, soit 3575 logements. Les 34 euros de majoration qui sont enlevés à ces personnes est le moins que l'on puisse faire. Par ailleurs, étant donné l'économie qui est faite pour les trajets des camions, ces personnes devraient peut-être avoir un bonus !

M. LE MAIRE de répondre que cela pourrait financer les colonnes enterrées !

Pour conclure, il rappelle les 3 grands principes proposés :

- Passage de collecte des ordures ménagères 1 fois par semaine et tous les 15 jours pour le tri sélectif ;
- Jours de collecte modifiés
- Le collectif passe sur un système de volontariat

Suite à cela, M. LE MAIRE interroge des conseillers pour savoir s'il y a les demandes particulières de modifications de manière à pouvoir procéder à des votes éventuellement.

M. BROT indique que la mise à disposition d'un bac de 240 litres ou de 2 de 120 litres doit être mise en proposition. La non correspondance des jours de collecte doit aussi être tranché ; il émet beaucoup de doute sur l'argument avancé par le Sicoval concernant ce point. Aussi, il pense personnellement qu'une collecte le même jour est mieux.

Mme GENTY indique que concernant la durée du marché, il n'y a pas de soucis à se faire. Le montant est donné sur 4 ans par rapport au devis estimatif. Après, les prix sont fixes avec une révision mais pas d'augmentation démesurée à partir de la cinquième année. Dans tous les cas, l'augmentation est limitée à 3 % par an.

Sur les refus de tri, ce sont les éboueurs qui font un contrôle visuel. Elle souligne qu'il y a tout de même très peu de bacs qui sont refusés d'autant plus que les services civiques passent en amont des levées pour regarder s'il n'y a pas de sacs d'ordure ou de verres dans les bacs afin de faire une information pédagogique si le bac est non conforme.

Concernant la collecte des branchages pour les personnes à mobilité réduite, elle est maintenue dans le marché mais les demandes ne seront plus gérées par la commune comme à l'heure actuelle mais directement par le Sicoval.

Pour le compostage, les animatrices seront dans les écoles de la commune de Ramonville demain pour le gaspillage alimentaire. Aujourd'hui un gros travail est fait dans le cadre du programme d'action « zéro déchets », qui est un programme plus large, qui travaille pour réduire tous les déchets et ainsi maîtriser les ressources. C'est une démarche globale

Concernant les emballages, il est vrai que c'est un gros soucis. L'association AMORCE, qui regroupe de nombreuses collectivités au niveau national, s'occupe de ces problèmes là. Le Sicoval a adhéré à cette association et a délégué sa voix à AMORCE auprès des gros producteurs. Aussi, chaque fois qu'ils produisent un emballage qui n'est pas recyclable, ils cotisent ; cela permet d'alimenter une caisse qui ensuite est reversée, sous forme de subvention par les éco-organismes.

M. PERICAUD indique que c'est une première étape vers une réduction globale des déchets mais qu'il va falloir continuer en terme de service aux citoyens ; l'accompagnement auprès des particuliers est très important.

Il y a eu une réduction déchets de 10 kgs par habitant sur les dernières années et 50 kgs sur les 3 dernières années, mais il faut continuer à diminuer ce nombre par d'autres actions style compostage, recyclage, ...

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du contenu de la nouvelle offre de service proposé par le Sicoval et après en avoir délibéré **DÉCIDE** :

➤ **À L'UNANIMITÉ**, le passage à une collecte/semaine des bacs les ordures ménagères sur le pavillonnaire ;

➤ **par 17 Voix POUR** (M. LE MAIRE, Mme FAIVRE, Mme DOSTE, Mme MATON, M. CLEMENT, M. PASSERIEU, Mme GRIET, Mme NSIMBA LUMPUNI, Mme CIERLAK-SINDOU, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration M. CHEVALLIER, M. PALÉVODY, Mme GEORGELIN, Mme GLEIZES, Mme SCANO et M. AREVALO), et **11 Voix CONTRE** (M. ARCE, M. ROZENKNOP, M. SCHANEN, M. CARRAL, Mme BAUX, Mme BLANSTIER, M. BROT, Mme CABAU et par procuration M. ROSTAN, M. MERELLE et M. ESCANDE) que la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif ne soit pas effectuée le même jour pour les pavillons et les collectifs ;

➤ **À L'UNANIMITÉ** que pour les foyers qui le souhaitent, deux bacs de 120 litres (pour le tri sélectif uniquement) soient proposés plutôt qu'un bac de 240 litres ;

➤ **À L'UNANIMITÉ** que la modalité d'intégration au nouveau dispositif se fasse par volontariat des collectifs.

➤ **Par 15 voix POUR** (M. LE MAIRE, Mme FAIVRE, Mme DOSTE, Mme MATON, M. CARRAL, M. PASSERIEU, Mme BAUX, Mme NSIMBA LUMPINI, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration M. CHEVALLIER, Mme GEORGELIN, Mme GLEIZES, Mme SCANO, et M. AREVALO), **9 Voix CONTRE** (M. ROZENKNOP, M. SCHANEN, Mme GRIET, Mme CIERLAK-SINDOU, M. BROT, Mme CABAU et par procuration M. ROSTAN, M. MERELLE et M. ESCANDE) et **4 ABSTENTIONS** (M. ARCE, M. CLEMENT, Mme BLANSTIER et par procuration M. PALÉVODY) la collecte toutes les 2 semaines du bac de tri sélectif pour les pavillons, tel que proposé par le Sicoval.

M. LE MAIRE indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 11 janvier 2018 est terminé.
Il déclare la séance close à vingt heure quarante cinq.